

EXTRAIT N° DEL2026_13

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le cinq février deux mil vingt-six et sous sa présidence,

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Patrick DACNENBERGHEN, Marie-Odile BILLET, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Jonathan DROY, Gwenaël PERONNET, Patricia ALBONETTI, Rabah DRISSI, Myriam MALEVRE, Jean-Pierre GRILLET, Florence QUILLET, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT.

Etaient absents et représentés : Jean-Claude BROSSARD (a donné pouvoir à Gilles DAENEN), Brahim MEKERRI (a donné pouvoir à Myriam MALEVRE), Myriam EL BAI (a donné pouvoir à Gwenaël PERONNET), Bruno DESEQUELLE (a donné pouvoir à Patricia ALBONETTI).

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).

Le nombre de présents est de 25 et le nombre de votants 29.

Jonathan DROY est désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 2026 - AUTORISATION AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art L.1612-1 du CGCT) afin de ne pas pénaliser l'avancée des projets d'investissement de la Ville de Meulan-en-Yvelines sur l'année à venir,

Considérant que le Maire peut proposer l'ouverture anticipée des crédits d'investissement suivants pour le budget 2026 :

- Crédits du budget N-1 en dépenses d'investissement : 6 190 218,34 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors restes à réaliser) sur cette ouverture anticipée de crédit d'investissement 2026.

Les crédits ouverts par anticipation en investissement s'élèvent à : 1 547 554,58 €.

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 7 abstentions (Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT) :

- **AUTORISE** l'ouverture anticipée des crédits en dépenses d'investissement à hauteur de 1 547 554,58 € calculés de la manière suivante :

Chapitre	Montants votés	RAR à déduire	Montants de référence	Quart
20	444 576,00	42 576,00	402 000,00	100 500,00
204	66 000,00		66 000,00	16 500,00
21	1 541 775,65	117 680,48	1 424 095,17	356 023,79
23	4 268 123,17		4 268 123,17	1 067 030,79
454110	30 000,00		30 000,00	7 500,00
total	6 350 474,82	160 256,48	6 190 218,34	1 547 554,58

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 12 février 2026

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19/02/2026

ID : 078-217804012-20260212-DEL2026_13-DE

